

Generalités :

Qu'est ce que la fiscalité ?

C'est un système de perception ou de collecte des impôts.

Au départ , la fiscalité marocain se caractérisait par un seul type d'imposition appelé ::impôts sur les revenus professionnelle :: il frappait indistinctement aussi bien les personne physique que les sociétés .A partir de 1986 , une nouvelle réforme est entreprise pour réparer cette anomalie et introduire un impôt spécifique aux sociétés et celui concernant les personnes physiques .

I) Notion L'impôt

A- Definition :

L'impôt est un prélèvement obligatoirement , payé par le particulier ,à titre définitif et sans contrepartie . il est destiné à couvrir les dépenses publiques de l'Etat telles que l'infrastructure .les investissements

B –caractères de l'impôt :

* c'est un prélèvement obligatoire (forcé) : c'est une prestation imposée aux contribuables par la force de la loi (obligation légale) .

* c'est un prélèvement sans contre partie directe : absence de relation entre l'impôt payé et les services publics rendus .

* c'est un prélèvement définitif : l'impôt ne fait pas l'objet de remboursement aux contribuables .

C – RÔLE de l'impôt :

L'impôt joue plusieurs rôles tels que :

- c'est un moyen de financement : il permet à l'Etat de couvrir les dépenses publiques.

C'est un instrument de politique économique : dans des pays à planification indicative, l'impôt constitue qui permet d'orienter l'activité économique .Exemples :

Stimuler l'épargne par la taxation des dépenses .

- orienter l'investissement dans des secteurs prioritaires à travers l'exonération .

Taxer les produits importés pour encourager la consommation des produits nationaux.

C'est un instrument de politique social : l'impôt permet :

- la réduction des inégalités des revenus

- la réduction des inégalités entre régions à travers l'exonération d'impôt pour l'investissement dans des zones défavorisées .

L'encouragement des investissements créateurs d'emplois .

D-les variantes de l'impôt

L'appellation d'impôts varie selon la raison ayant occasionné son paiement .Ainsi on peut parler de :

1- la taxe : c'est un prélèvement en argent effectué par la puissance publique ,par voie d'autorité à titre définitif et sans contre partie.

2- la redevance il s'agit du prix demandé directement à l'utilisateur en contre partie du service qui lui est personnellement rendu tel que la redevance téléphonique .

3- la taxe parafiscale. C'est un prélèvement dont le revenu est réservé au budget de certains organismes pour mener une action précise telle que la taxe de la formation professionnelle .

II/Classification des impôts.

Il existe plusieurs type d'impôt qu'on peut classifier selon :

A- le critère économique

1-impôt sur le revenu . la matière imposable est le revenu acquis par le contribuable . En effet ,tout salarié , toute personne exerçant une activité indépendante(commerce ,profession libérale) voit son revenu soumis à l'impôt (exp.L.G.R).

2- impôt sur la dépense . cest une taxe qui frappe l'operation de consommation du revenu (exp.T.V.A.).

3-- impôt sur Le capitabl . la matière imposable concerne un ou plusieurs éléments du patrimoine du contribuable .

B- le critère fonctionnel .

1- - impôt direct. Il est supporté directement et personnellement par un contribuable tel que LI.G.R. , LI.S

2- - impôt Indirect . il est supporté par un consommateur quelconque tel que la T.V.A.IL est prélevé à loccasion de la dépense du revenu.

C-Autres critères de classification .

1- - impôt réel (neutre) cest un impöt qui ne prend pas en considération la situation personnelle du contribuable tel que la T.V.A L'I.S

2- - impot personnel . cest impôt qui prend en considération la situation personnelle de chaque contribuable tel que LI.G.R.

3- - impôt fixe . il est constitué par une somme déterminée d'avance telle que les timbres fiscaux.

4-- impôt proportionnel . cest un impöt dont le taux est fixé alors que la base imposable est variable (exp.20DH pour les10 kg)))) 0,2DH est une base imposable).

5-- impôt progressif . le taux de cet impöt varie en fonction de la base imposable tel que L'I.G.R.

6- - impôt spécifique . il est calculé en fonction de lunité de mesure de la matière imposable tel que les droits de douane..

III/Létude de Limpöt .

Pour déterminer le montant de l'impöt à payer , il faut étudier les étapes essentielles , d'une façon successive à savoir le champs d'application , l'assiette , la liquidation et le recouvrement .

A-le champs d'application .

Les secteurs d'activité qui font partie du champ d'application des impôts sont .

- le secteur industriel

le secteur commercial -

- le secteur artisanal.

N.B. Le secteur agricole est exonéré d'impôt .

B=L'assiette

Il s'agit de déterminer la base qui sert pour la liquidation de l'impôt . pour ce faire trois méthodes sont généralement utilisées .

* la méthode directe : l'assiette est déterminée avec le maximum de précision en utilisant les principes comptable et fiscaux tels que L'I.s.

* la méthode indiciaire . l'assiette est déterminée à partir des indices extérieurs qui serviront de base pour assurer une comparaison telle que la taxe urbaine .

* la méthode forfaitaire: l'assiette est déterminée par estimation . l'initiative revient toujours au contribuable tel que le bénéfice imposable pour un détaillant .

C-La liquidation

Il s'agit de calculer le montant de l'impôt dû c'est-à-dire l'impôt = assiette x tarif.

D- Le recouvrement

- il représente le paiement de l'impôt à l'administration fiscale . généralement , deux méthodes sont utilisées à savoir.

- la retenue à la source . l'impôt est prélevé à la source du revenu .

- la retenue par voie de rôle . cest le contribuable qui se déplace à l'administration fiscale pour payer l'impôt ou l'inverse.